



Citoyen d'Europe

Le grand mouvement européen progressiste !

Sommaire

Page 2 :

- 2010 -Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Page 3 et 4

- Copenhague et après !!!
- l'Europe en pratique

Page 5 :

- Une sonnette d'alarme pour l'Union Européenne Monétaire

Page 6 :

- Situation économique en Grèce
- Bulletin d'Adhésion

Journal de l'Association Citoyen d'Europe - N°3 - Avril 2010

EDITO

Europe... toujours !

Ce n'est pas parce que l'Europe est trop libérale, que son moteur est trop financier et bancaire, que son éthique et ses méthodes sont trop technocratiques, que nous devons « jeter le bébé avec l'eau du bain ».

L'Europe reste, pour moi, plus que jamais la première condition de garantie durable de la Paix, de l'environnement, du modèle social et du « droit pour chacun à la différence », à condition, bien sûr, d'en changer les objectifs, certaines structures et surtout ses modes de fonctionnement.

Alors oui, après les européennes de 2009 et avec Mr Barroso, **on en est loin !**

Je l'admets, je le regrette et je dénonce une « certaine gauche européenne » qui a vendu son âme pour « quelques cacahuètes »

Avec Citoyen d'Europe, plus que jamais, envers et contre tout, **nous nous battons pour « une Autre Europe »**, citoyenne, sociale, solidaire, active et humaine, une Europe pour une autre croissance, un autre monde et un nouvel horizon.

Le rêve est (certes) grand mais il faut de grands rêves pour ne pas les perdre de vue.

Alors, ensemble « Europe... toujours » !



Gérard CAUDRON
Président de Citoyen d'Europe

Citoyen d'abord...

Durant 24 ans en tant que Maire de Villeneuve d'Ascq et 15 ans comme député européen j'ai rendu compte au quotidien de mes activités et de mes opinions.

Aujourd'hui, réélu Maire de Villeneuve d'Ascq, j'entends, avec tous les citoyens et " Citoyen d'Europe " redonner à notre ville ses couleurs européennes et sa dimension internationale.

G Caudron

Pour Contacter Citoyen d'Europe
BP 70053
59651 Villeneuve d'Ascq Cedex

citoyendeurope@gmail.com

ou

Claudine PLATTEAU
c.d.platteau@orange.fr
5, Rue du Maréchal Joffre
59493 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. : 09 79 39 06 22

Citoyen d'Europe sur Internet
www.citoyendeurope.org

Fête commune de

Citoyen d'Europe et Rassemblement Citoyen

Samedi 15 mai 2010 à partir de 19h

Espace Concorde (rue Carpeaux-Cousinerie)
Buffet froid - adultes 13€ enfants 6€

Réservez dès maintenant auprès de Christine Begard
157, Rue Gaston Baratte - 59493 Villeneuve d'Ascq

2010 – ANNEE EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE

POURQUOI UNE ANNEE EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ?

Près de 80 millions d'euro péens sont concernés. Ils vivent dans l'insécurité matérielle et manquent de l'essentiel, de ce que d'autres considèrent comme acquis.

Cette année européenne veut réaffirmer la responsabilité collective des décideurs et des intervenants publics et privés, promouvoir une plus grande cohésion dans la société et s'attacher à donner la parole à ceux qui vivent au quotidien la pauvreté et l'exclusion sociale.

QUEL BUDGET ?

Il sera de 17 millions d'euros.

Il servira à financer des campagnes de sensibilisation au niveau européen et national.

Il financera dans chaque pays participant des centaines de projets liés aux priorités nationales.

EN FRANCE

5 objectifs ont été fixés.

- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion en s'assurant de l'effectivité des droits fondamentaux pour tous.
- Inscrire cet objectif dans l'ensemble des politiques publiques.
- Concourir à réaliser l'objectif de 2007 de réduire la pauvreté d'un tiers en cinq ans.
- Promouvoir les dispositifs d'insertion sociale.
- Renforcer l'appropriation nationale des outils européens existants notamment la stratégie d'inclusion active.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comme un élément essentiel de la cohésion sociale et du développement durable de la société est l'axe essentiel, autour duquel s'articulent tous les éléments du programme français.

GOVERNANCE ET PARTENARIAT TERRITORIAUX

Nécessité du partenariat pour mieux répondre aux besoins des populations et des territoires.

PARCOURS D'INSERTION

Introduire une approche publique de la pauvreté et de l'exclusion en appréhendant toute la diversité des situations au lieu de partir des outils et dispositifs.

CITOYENNETE

En relation directe avec l'objectif communautaire de la reconnaissance des droits fondamentaux, la citoyenneté s'entend comme accès effectif aux droits et à l'usage des services.

Cela comprend aussi la participation active des personnes en situation de pauvreté, l'accès à la parole et sa prise en compte jusqu'à une co-décision.

Les actions de bénévolat trouveraient aussi toute leur place en démontrant ainsi leur valeur ajoutée. Une action de lutte contre les préjugés et la stigmatisation sera aussi menée.

600 projets ont été proposés en France.

68 projets seront retenus qui recevront 750 000 euros de l'Union Européenne et 750 000 euros de l'État français.

1 Exemple :

Un projet d'accompagnement pédagogique de familles en difficulté qui consistera à aider techniquement des familles à améliorer, adapter et entretenir collectivement leur logement.

Le CCAS assure le pilotage et la gestion avec un animateur technique et une coordinatrice sociale. L'objectif sera d'améliorer le cadre de vie des habitants en les rendant acteurs de leur développement.

COPENHAGUE, ET APRES ?

L'activité humaine a un impact sur le climat, l'ère industrielle a provoqué une accélération sans précédent des dégradations sur notre planète. Nul ne remet plus en cause l'influence des Gaz à Effet de Serre (GES), de la déforestation ou des pratiques agricoles intensives sur l'équilibre de la planète, même si les experts divergent sur les chiffres et les échéances.

Vers une organisation mondiale pour le climat

La nécessité d'une action au niveau planétaire s'est concrétisée par le premier « Sommet de la Terre » à Stockholm en 1972, les dirigeants mondiaux y ont convenu de se rencontrer tous les dix ans afin de définir les moyens de stimuler un développement durable au niveau mondial. Le Sommet de Rio en 1992 lance la Convention cadre des Nations unies sur les dérèglements climatiques (CCNUCC) dont les signataires se rencontrent annuellement depuis 1995. Dans le cadre de ces travaux s'est tenu le Sommet de Kyoto en 1997 qui a débouché sur un traité international assorti d'un protocole (calendrier d'engagements) ratifié par 181 états en 2009 mais pas les USA. Ce protocole prévoit l'adoption d'un nouveau traité international en 2012 devant marquer une nouvelle étape d'engagements concrets et juridiquement contraignants.

« HOPENHAGUE »

Le Sommet de Copenhague a suscité de grands espoirs, d'où son surnom par les médias.

Les commissions préparatoires ont fourni un important travail de bilan des actions entreprises, de définition des objectifs, de négociations afin de préparer les bases d'un engagement international ambitieux et juridiquement contraignant.

Jamais un tel sommet n'avait été autant relayé par les médias et soutenu par autant d'individus, membres d'ONG ou sympathisants, sur place ou localement (rappelons nous le périple du géant Klimato dans notre région).

La participation de Barack Obama laissait espérer un réel engagement des USA qui aurait été un signe fort pour la poursuite de l'action internationale vers une croissance respectueuse de l'environnement.

Beaucoup de bruit pour rien ?

Si le Sommet de Copenhague a eu le mérite de réunir la majorité des dirigeants de la planète force est de constater que le résultat, obtenu à l'arraché est bien en deçà des espérances :

un accord a minima rédigé par 27 états et communiqué pour information aux 192 pays représentés ; les ONG ont été scandaleusement écartées des débats (de 7000 accréditations en

début de sommet seules 90 ont été octroyées le dernier jour !). Aucun engagement chiffré sur les trois objectifs majeurs de ce sommet à savoir :

- limiter les émissions de GES afin de maintenir la hausse de température en dessous de 2°C d'ici 2100. Les états étaient invités à transmettre leurs engagements pour fin janvier. Les chiffres publiés à ce jour restent bien en deçà de ce qui est nécessaire. Aucun cadre de négociation n'a été fixé entre pays développés et pays émergents.

- permettre aux pays les plus vulnérables de s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique. La promesse de consacrer 30 milliards de dollars sur 3 ans (2010-2012) puis 100 milliards par an à partir de 2020 n'est assortie d'aucun mécanisme de gestion et de contrôle.

- mettre en place un organisme international indépendant de suivi et de contrôle des actions. Là encore une nécessité de bon sens qui s'est heurtée au mur des intérêts géopolitiques.

Que peut faire l'Europe ?

L'Europe qui se trouve dans une assez bonne position pour relever le déficit climatique en tenant ses engagements de réduction des GES(même si la restructuration industrielle en est la principale cause) n'a pas su entraîner les USA dans son sillage et a déçu ses alliés . En première ligne pendant les négociations de Kyoto, elle n'a fait que réitérer son engagement de réduire de 20% ses émissions de GES pris en 2007 . Elle dispose cependant d'atouts indéniables.

Elle a su se doter d'outils importants pour la réduction des GES, efficaces pour l'industrie(intérêt économique oblige), l'accent doit maintenant être mis sur ce que les citoyens peuvent faire à leur niveau et la difficulté de mettre en place une taxe carbone est révélatrice des conflits d'intérêt en jeu.

Elle s'est engagée à contribuer à mettre dans la cagnotte de l'aide à l'adaptation aux pays les plus vulnérables 10,6 milliards \$ alors que les USA ne s'engagent que pour 3,6 milliards.

Elle dispose d'une organisation qui lui permet de suivre et contrôler l'utilisation des aides.

Si elle n'a pas été à la hauteur de ses possibilités en regard des enjeux, l'Europe forte d'un demi milliard d'habitants a la capacité de faire un pas en avant.

Elle dispose d'un pôle de décision supra national capable de contraindre les pays réticents.

Enfin ses habitants disposent depuis le traité de Lisbonne d'un droit d'initiative et peuvent forcer le

Parlement à se pencher sur la question.

Et maintenant... ?

La conférence de Copenhague n'a pas été à la hauteur des espoirs qu'elle avait suscité et des enjeux pour la planète certes, mais elle aura eu le mérite d'éveiller les consciences à un niveau sans précédent. Le protocole de Kyoto encore en place permet de poursuivre les travaux et une réunion intermédiaire se tiendra à Bonn en juin pour préparer la prochaine conférence à Mexico en décembre. Pouvons nous espérer que le bon sens fera que nos dirigeants tirent enfin les leçons de leurs échecs et s'appuient sur l'immense élan d'espérance pour dépasser les considérations géopolitiques et parvenir à un véritable traité international. ?

Les actuelles dissensions entre les USA et la Chine, la démission d'Yvo de Boer, secrétaire exécutif de la CCUNCC ajoutent à la confusion de l'après Copenhague. Le fonctionnement onusien semble atteindre les limites de son processus décisionnel à l'unanimité.

Les climato sceptiques utilisent toutes les formes de médias pour essayer de se faire

entendre, mais l'urgence planétaire demeure consensuelle. La parole des scientifiques est enfin entendue des politiciens, reste à l'intégrer aux considérations économiques et géopolitiques. Le défi de cette année sera de remettre en marche le processus et de dépasser le « si tu ne fais rien je ne fais rien non plus » actuel. Faire avancer vers un but commun des pays

aux niveaux de développement et aux ambitions si différents est une gageure que l'avenir nous impose de dépasser.

Nos dirigeants seront-ils en mesure de trouver un terrain d'entente entre les ambitieux, les modérés, les prudents, les malins, les tordus et les petits poucets ? L'Europe sera-t-elle en mesure de jouer ses atouts ? On peut légitimement en douter, mais nous vous tiendrons au courant des évolutions d'où quelles viennent.

Cet article n'a pas la prétention d'être exhaustif sur le sujet. Il est l'œuvre de citoyens qui se sont documentés sur Copenhague et ont tenté d'en tirer les enjeux. Le but est de susciter le débat et de maintenir une certaine vigilance citoyenne sur la nécessité et la difficulté d'agir au niveau international sur la mise en place d'une croissance durable pour tous.

L'EUROPE EN PRATIQUE

1. Droits des internautes : Les députés et le conseil de l'Union européenne sont parvenus à un accord. Les coupures d'accès à internet ne seront autorisées qu'après une procédure « équitable et impartiale » tenant en compte le droit de l'internaute à se défendre.

A noter que depuis le 1er mars 2010, les consommateurs sont libres de choisir leur navigateur web. Afin de protéger les consommateurs et encourager l'innovation, la commission met fin à l'abus de position dominante de Microsoft et de son navigateur internet Explorer.

2. Visas longue durée : A partir du 5 avril les étrangers titulaires d'un visa longue durée peuvent voyager dans l'ensemble de l'espace Schengen. Cela servira surtout aux étudiants et universitaires internationaux.

3. Transports : Le droit des usagers va bon train. Donner des droits fondamentaux aux usagers des réseaux ferrés, c'est la raison d'être du nouveau règlement adopté le 3 décembre

dernier par l'ensemble des pays de l'Union européenne. En cas de retard ou de perte de bagage, les passagers ont désormais droit à des compensations minimales, et ils bénéficient d'une sécurité et d'un accès à l'information renforcé. Les personnes handicapées ou à mobilité réduite ont la garantie d'une assistance et d'un accès non discriminatoire aux trains. Les Etats membres doivent par ailleurs veiller à ce que le traitement des plaintes puissent être assuré de manière indépendante.

4. Changer de banque plus facilement : Fini le casse-tête pour les consommateurs européens qui souhaitent changer de banque. Depuis le 1er novembre 2009, la nouvelle banque de l'usager doit lui prêter assistance tout au long du processus de transfert de compte notamment en veillant à ce que tous les prélèvements automatiques soient transférés rapidement. La plupart des associations bancaires nationales ont d'ailleurs déclaré que le changement de compte bancaire se ferait désormais sans frais pour le client.

Une sonnette d'alarme pour l'Union Européenne Monétaire

L'affaire grecque met à l'épreuve la solidarité entre les pays membres de l'Union Monétaire Européenne et elle illustre les lacunes de celle-ci.

La monnaie européenne protège les pays membres mais ne les stimule pas, au contraire, elle les protège de leurs erreurs.

En 1988 le Conseil européen demande à Jacques Delors une étude et un rapport sur la création d'une monnaie unique.

Adopté en 1989, il en expose les conditions, les étapes et les structures d'une U.E.M. Il privilégie l'économique au monétaire.

L'économie comprend 4 éléments: Le marché unique, une politique de concurrence, des politiques communes ajustant le structurel et le développement régional et des règles budgétaires contraignantes.

Le traité de Maastricht en reprend les grandes lignes mais laisse la décision au Conseil Européen.

En 1997, Jacques Delors préconise un équilibre entre l'économique et le monétaire via un pacte de coordination des politiques économiques nationales face à un pacte de stabilité monétaire en germe.

Les dirigeants français se contenteront d'ajouter « croissance » à ce pacte en oubliant la dimension économique.

Les règles budgétaires n'assurent pas seules une croissance riche en emplois dans la stabilité des prix.

Depuis 10 ans, les banques centrales ont privilégié la politique monétaire à la stabilité financière.

Les Européens n'ont pas vu arriver la création de bulles financières et l'extension excessive du crédit.

L'UEM n'a pas réagi face aux pays laxistes qui laissaient aller le crédit et gonfler les bulles ni face à l'Allemagne qui profitait du système sans règles fortes pour maximaliser ses exportations.

La spéculation contre la Grèce aura mis en lumière la nécessité d'aller vers un gouvernement économique.

Toutefois, on reste, encore une fois, au niveau des discours d'intentions, comme par le passé, trop peu souvent suivi d'effets.

Notons, et la preuve vient d'en être faite, que l'Union ne dispose toujours pas d'une capacité d'emprunt en son nom (refusé par la majorité des pays membres). Jacques Delors, encore lui, avait proposé cette mesure en 1993 afin de financer de grands programmes d'infrastructures, générateurs de compétitivité, de croissance et d'emplois.

La même proposition fut formulée en 2008 sous forme d'eurobonds afin de soulager à moindre coût les pays en difficulté.

Certes les traités ne permettent pas d'emprunter hors l'union, mais la solidarité « politique » affichée par le conseil européen envers la Grèce ouvre néanmoins la porte à des soutiens extérieurs (FMI) qui lézardent la solidité de l'Union.

Il devient urgent que l'UEM se décide à marcher sur ses deux jambes : l'Economique et le Monétaire avant que d'autres de ses membres, fragilisés par la crise internationale ne subissent des attaques qui pourraient définitivement la décrédibiliser.

Conférence sur la situation économique en Grèce



Le 3 mars nous avons reçu Kostas VERGOPOULOS, Professeur de Sciences Economiques à l'Université Paris VIII, Docteur d'état à Paris I Sorbonne et expert international auprès de l'Union européenne, de l'ONU et de l'UNESCO qui est venu nous parler de la situation économique en Grèce.

Une belle soirée européenne avec 90 participants que le Professeur a très vite conquis.



BULLETIN D'ADHESION 2010

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

E.mail :

Téléphone : Portable :

Souhaite adhérer à Citoyen d'Europe

renouveler ma cotisation

Montant de la cotisation 10 €

autre : €

par chèque à l'ordre de Citoyen d'Europe

en espèces

Date

Signature

Collecteur : Claudine Platteau
 5 rue Joffre - 59493 Villeneuve d'Ascq
 Tél. 09 79 39 06 22
 ou BP 70053 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex

**Retrouvez Citoyen d'Europe sur Internet : www.citoyendeurope.org
 L'actualité européenne, l'Europe en ligne, les carnets de
 Gérard Caudron, la vie de l'association**